



Reprise d'un Bail local commercial

Par **fabtelle**, le **02/02/2016** à **01:15**

Bonjour,

Je suis propriétaire d'un immeuble avec 6 appartements et 1 commerce (fleuriste). Le locataire actuel a vendu son fond de commerce avec la reprise du bail. La question que je me pose, est-ce que l'on doit faire un avenant ou autre avec le nouveau locataire pour avoir ses coordonnées ect....et surtout nous ne l'avons pas encore rencontré alors que la vente du commerce est effectuée, est-ce normal?

je ne connais vraiment rien en ce qui concerne le bail commercial et toutes ses démarches, j'espère que vous pourrez m'aider, je suis un peu perdue.

Merci d'avance pour votre réponse.

Christelle.